

Le stage professionnel en Europe avec Erasmus+

Fiche enseignant

Voici quelques sites à consulter pour guider au mieux vos élèves dans la découverte des programmes Erasmus+ :

<https://www.education.gouv.fr/le-programme-erasmus-9890>

<https://www.euroguidance-france.org/coup-de-projecteur-sur-le-programme-erasmus/>

Erasmus+ est le programme européen pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport.

Le programme Erasmus+ est destiné à tous les lycéens et apprentis de la voie professionnelle, et ce à n'importe quel moment du cursus. Ce programme de mobilité se passe dans une entreprise et/ou un établissement de formation professionnelle.

Les élèves doivent s'adresser à leur établissement et candidater auprès de lui pour bénéficier d'une mobilité et d'une bourse.

La mobilité des élèves en formation professionnelle initiale et des apprentis s'effectue dans le cadre de stages en entreprise qui sont reconnus comme partie intégrante du cursus de formation. La mobilité est également ouverte aux stagiaires de la formation professionnelle. Les stages ont lieu en entreprise ou au sein d'un établissement de formation professionnelle avec des périodes de formation en entreprise.

Découvrir la mobilité européenne au lycée professionnel

Un projet de mobilité dans un LP est disponible sur le site [Erasmus+](https://www.erasmusplus.europa.eu/fr). Diffuser la vidéo.

Quelles ont été les étapes de l'immersion des élèves partis en Hongrie ?

Avant leur départ, les élèves bénéficient d'une préparation linguistique en anglais. La première semaine, les élèves suivent des cours au lycée pro Weiss Manfred de Budapest puis ils intègrent le monde du travail en faisant un stage dans une entreprise de Budapest.

Qu'est-ce que la mobilité européenne apporte aux élèves ?

La mobilité est un atout pour l'employabilité des élèves qui, en découvrant de nouvelles méthodes de travail, ont gagné en autonomie et développé l'envie de continuer leurs études.

Questionnaire VRAI/FAUX

1. Le stage dans une entreprise européenne dure maximum deux semaines. Faux, La durée de ce stage peut varier de 2 semaines à 12 mois.
2. L'élève doit chercher seul son entreprise en Europe. Faux, c'est l'établissement (CFA ou lycée) qui s'occupe de trouver l'entreprise d'accueil, le logement, et gère l'aspect financier du projet.
3. Le stage dans une entreprise européenne peut se faire dans le cadre de la préparation d'un CAP. Vrai, pour toute formation professionnelle.
4. Pendant le stage en Europe, l'apprenti perd son salaire. Faux, L'élève ou apprenti conserve son statut, son salaire (pour les apprentis), sa sécurité sociale.
5. Europass permet de créer son CV. Vrai, Europass permet de valoriser ses compétences techniques et transversales et offre la possibilité de générer un CV.

La plateforme Europass permet à l'élève, gratuitement et de façon sécurisée, de :

- conserver les preuves de ses compétences (certificat, diplôme, attestation...) en un seul et même endroit sécurisé ;
- recenser les expériences et les compétences acquises tout au long de sa scolarité ;
- créer des CV, des lettres de motivation ;
- préparer une mobilité de formation ou de stage.

La 1^{re} étape consiste à créer un compte gratuitement sur la plateforme : <https://europa.eu/europass/fr>

Diffuser la vidéo sur Europass disponible sur la page de [l'Agence Erasmus+](#).

Informations pour l'enseignant : Le projet de mobilité peut également permettre d'organiser des missions d'enseignement, des périodes de formation ou d'observation de pratiques professionnelles en Europe pour :

- *les enseignants, formateurs, éducateurs ;*
- *les chefs d'établissements ;*
- *les personnels administratifs ou techniques d'établissement/organisme d'éducation ou de formation ;*
- *les professionnels de la petite enfance ;*
- *les tuteurs et maîtres d'apprentissage en entreprises.*